Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_08_08-DE

**COMMUNE DE TEILLAY**
**Placis de Bussy-Chardonney**
**35620 TEILLAY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à 19h00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 30/06/2026.

**Etaient présents**: Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Isabelle ROUYER, Vincent MUSSARD, Morgane LEVEQUE, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD.
**Etaient absents excusés**: Sarah REVAUD (pouvoir à F. DROUIN)
**Etaient absents: Sabrina MIGNOT.**
M. Fabrice GERARD a été élu secrétaire.
Quorum réuni

---

**N° 2026-08-08**
**AJOURNEMENT DE L'EXAMEN DU DOSSIER NETTOYAGE DES LOCAUX DU RESTAURANT**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'état du restaurant est catastrophique : il est nécessaire de faire appel à une société pour le nettoyage des lieux et des 8 hottes.
Les entreprise **Agypro** et **CV Nettoyage** ont envoyé des devis.

Vu le point du conseil municipal relatif au nettoyage des locaux du restaurant,
Considérant que les élus souhaitent obtenir un troisième devis d'un artisan local,
Considérant qu'il convient de disposer de l'intégralité des devis afin de permettre aux membres de l'assemblée de se prononcer en toute connaissance de cause ;
Il est proposé à l'assemblée de reporter l'examen et le vote de ce dossier à une séance ultérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ajourner ce point du conseil municipal,
- Précise que ce dossier sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance, dès que le devis supplémentaire aura été reçu,

Pour extrait conforme,

La Maire,

MAIRIE DE TEILLAY
35 - ILLE-ET-VILAINE

Florence DROUIN